

## Actualités

# Les hommes de l'union

## Le Conseil de Surveillance

- 1 Bruno Foucher, Président
- 2 Michel Grenot
- 3 Yvette Thomas
- 4 Dominique De Castelbajac
- 5 Louis Tercinier
- 6 Eric Desavivres
- 7 Joël Tireau
- 8 Pierre Paquet
- 9 Joël Boniface
- 10 Jean-Louis Barraud
- 11 Daniel Rauturier
- 12 Alain Piton

## Le Directoire

- 13 Alain Cardinaud, Président
- 14 Jean-François Grange
- 15 Dominique Pertriaux



## Le Conseil de Surveillance construit Charentes Alliance

Le contrôle permanent de la gestion de Charentes Alliance est assuré par le Conseil de Surveillance, composé des Présidents des deux coopératives et de cinq administrateurs de CAC et cinq administrateurs de Syntéane. Le Conseil de Surveillance, présidé par Bruno Foucher, nomme les membres du Directoire dont il contrôle la gestion. Se réunissant une fois par mois, il délibère sur la stratégie générale et les actions proposées par le Directoire qui sont soumises à son approbation.

Directeur de publication : Alain Cardinaud  
Comité de Rédaction : Alain Cardinaud, Jean-François Grange, Christelle Roumy - Imprimé sur papier recyclé

Siège Commercial  
Z.I. Les Charriers  
17112 Saintes Cedex  
Tél. 05 46 92 35 25  
Fax : 05 46 92 78 04

Siège Administratif  
Z.I. N°3 Gond-Pontouvre  
16025 Angoulême Cedex  
Tél. 05 45 68 69 66  
Fax : 05 45 68 95 81

Siège Social  
Parc d'Activités "Mon Plaisir"  
71 Boulevard de Javrezac  
16100 Cognac

Michel Grenot  
Vice-Président



# Charentes Alliance

Union de Coopératives Agricoles

## SOMMAIRE

- Charentes Alliance en direct p 1
- Dossier : Logistique p 2-3
- En chiffre : 2 500 tonnes p 3
- Actu : le Conseil de Surveillance p 4

## Édito

### CHARENTES ALLIANCE EN MOUVEMENT

Le 21 février 2007, les coopératives CAC et Syntéane ont signé « un pacte de convergence » qui définit :

- > les nouvelles règles de fonctionnement de l'union Charentes Alliance ;
- > les rapports entre les deux coopératives ;
- > les modalités et le calendrier de mise en œuvre du processus de convergence.

**Pourquoi cette démarche ?**  
Nos deux coopératives doivent s'adapter à la concentration des exploitations agricoles et des fournisseurs ainsi qu'aux réformes de la Politique Agricole Commune.

**Les objectifs poursuivis**  
Les deux coopératives ont choisi de s'associer pour mieux répondre ensemble aux défis qui leur sont communs :

- > s'adapter aux attentes de leurs adhérents et conforter leur fidélité en dynamisant l'offre de produits / services et en améliorant la compétitivité des deux coopératives,
- > mettre en œuvre une stratégie de « leader régional » de pôle coopératif capable de fédérer localement et de défendre les intérêts des adhérents à l'échelon national.



## Charentes Alliance en direct

### Achat d'agrofournitures en commun

Le regroupement des achats d'agrofournitures au sein de Charentes Alliance permet de former un pool approvisionnement significatif sur la région Poitou-Charentes ; le chiffre d'affaires global approvisionnement s'élève à 74 millions d'euros pour l'exercice 2005/2006. Les essais culturaux de ces produits, l'élaboration des gammes, la négociation des conditions d'achats auprès des fournisseurs sont pilotés par Charentes Alliance à compter du 1er juillet 2007.

Trois grandes familles représentent l'essentiel du chiffre d'affaires : les engrais avec 120.000 tonnes distribuées, les phytosanitaires et les semences. Les phytosanitaires se répartissent entre les grandes cultures (60%) et la vigne (40%).

## Les adhérents aussi se rencontrent

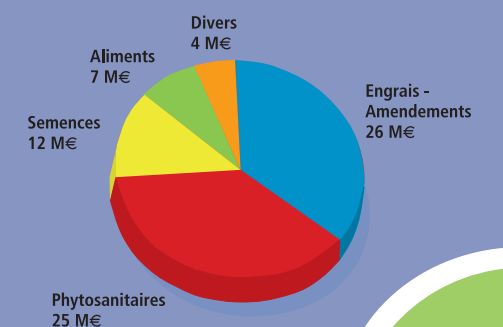
En mai, 200 agriculteurs de Syntéane et CAC ont visité ensemble la plate-forme expérimentale colza de Charentes Alliance. Les points forts : les techniques de semis à faible densité, la lutte contre l'orbanche et la présentation du projet « Bionergy » lors de la visite de la Sica Atlantique.

## Un système informatique commun

Converger vers un système informatique unique à l'horizon 2009 est l'un des objectifs arrêtés par les Conseils d'Administration. Une évolution par étape est privilégiée plutôt que le « big bang » : innovations des services pour les utilisateurs mais aussi rationalisation des coûts sont prioritaires.

## Un pool en agrofournitures : 74 millions d'euros de CA

Pour conforter le résultat économique de plus de 5000 exploitations agricoles des Charentes, l'achat en commun des agrofournitures est regroupé au sein de Charentes Alliance.



Syntéane



## Un enjeu majeur pour nos coopératives

### Athéna : stockage d'engrais portuaire

Pour pallier la fermeture d'une partie des usines françaises, les engrais sont régulièrement importés, en provenance d'Egypte, Qatar, Russie, Maroc, Tunisie, à La Rochelle. Athéna filiale à 100% de la Sica Atlantique (dont Charentes Alliance est le principal actionnaire) « travaille » ainsi 230.000 t /an grâce à son nouvel entrepôt de 16.000 m<sup>2</sup> (soit 40.000 t d'engrais) : intermédiaire entre l'importateur et l'organisme stockeur (OS), Athéna organise le déchargement des bateaux, stocke selon les normes réglementaires, puis charge les camions en vrac ou après ensachage de big bags pour livraison à l'OS.

### Biocarburant : état d'avancé du dossier

Courant mai, les actionnaires de HAI Holding Atlantique Invest, réunis en assemblée, ont voté le pacte d'associés qui définit les principes de fonctionnement de Bionergy Pilot : cette société gèrera le pilote de production de biocarburant sur La Pallice. Le chantier de construction de l'usine devrait débuter fin 2007, après enquête publique et choix des constructeurs. En parallèle la propriété intellectuelle du brevet a été assurée.



Renforcement de la réglementation en matière de stockage et de transport des produits phytosanitaires vers une exigence de sécurité, maîtrise des coûts de distribution, disponibilité du produit : quelles stratégies nos coopératives mettent en place pour faire face à ces nouveaux enjeux ? Quelles conséquences pour l'agriculteur adhérent ?

#### La logistique en pleine évolution

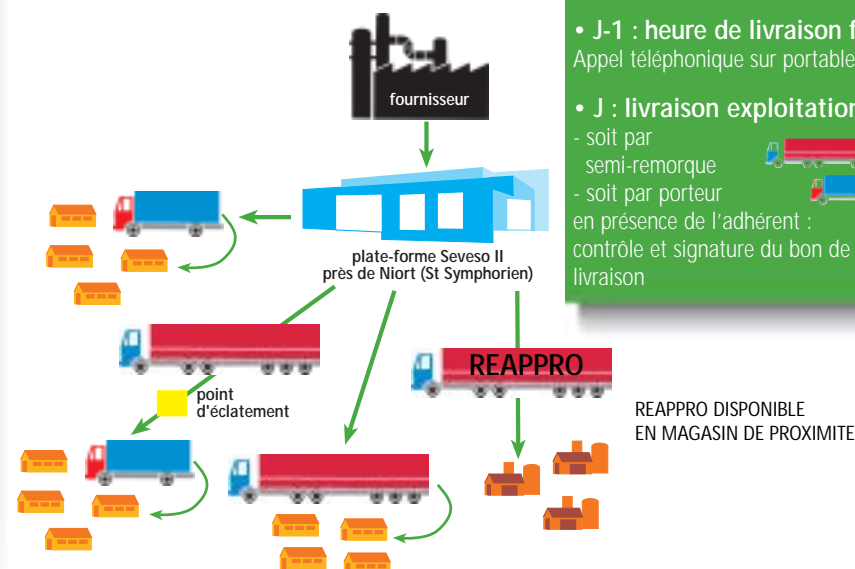
L'image du simple magasin agricole stockant à plat des produits de toutes classes de risques correspond de moins en moins aux réalités d'aujourd'hui. Pour une agriculture plus respectueuse de la sécurité des personnes et de l'environnement, le circuit de distribution des produits phytosanitaires évolue vers des livraisons directes chez l'agriculteur à partir d'une plate-forme de stockage aux normes. Dès lors, nos coopératives doivent faire face à plusieurs défis :

- Moderniser et renouveler l'outil de stockage pour l'adapter à la nouvelle donne ;
- Intégrer les exigences de sécurité des pouvoirs publics et de la société tant en ce qui concerne les installations que la sécurité sanitaire et le respect de l'environnement ;
- Rationaliser les coûts et les structures.

#### Une plate-forme au sud de Niort

Les Elus et Dirigeants des coopératives CAC et Syntéane ont étudié ce dossier : la gestion commune de la chaîne logistique est même l'un des objectifs mentionnés dans le Pacte de Convergence. La solution retenue est l'exploitation avec De Sangosse d'une plate-forme aux normes Seveso II de stockage des phytosanitaires et semences hybrides, située à St Symphorien, près de Niort : aucun investissement n'est donc nécessaire pour les coopératives.

- **A la commande :** Information sur les conditions de livraison directe agriculteur.
- **J-8 avant livraison :** Jour de livraison fixé en accord avec l'agriculteur.
- **J-1 : heure de livraison fixée** Appel téléphonique sur portable.
- **J : livraison exploitation** - soit par semi-remorque - soit par porteur en présence de l'adhérent : contrôle et signature du bon de livraison



« Trois raisons principales ont orienté ce choix, explique Alain Cardinaud, Président du Directoire de Charentes Alliance

#### 1. Bénéficiaire du professionnalisme d'un spécialiste :

De Sangosse exploite, en France, huit plates-formes de stockage en adéquation avec la législation. Avec une gestion d'entrepôts informatisés, cette société maîtrise tous les maillons de la

chaîne : stockage, magasinage, expédition, affrètement de transport aux normes pour les matières dangereuses.

**2. La rapidité de mise en œuvre :** la plate-forme est déjà opérationnelle, alors qu'un projet de construction nous aurait pris au moins trois ans, sans compter le coût d'investissement qui aurait dépassé 3 millions d'euros.

**3. La baisse des coûts logistiques :** nous avons créé un Gie d'exploitation entre Charentes Alliance et De Sangosse pour l'utilisation commune à 50/50 de cette plate-forme de stockage. Ainsi, Charentes Alliance dispose d'un droit d'utilisation de 1800 emplacements, réparti sur trois cellules pour répondre à la réglementation de stockage par type de risque (toxicité, incendie...). En période intense, nous pourrions également jouer sur la complémentarité avec notre partenaire De Sangosse et bénéficier de ses emplacements non utilisés. L'inverse pourra être vrai aussi».

#### En chiffre

## 2 500 tonnes

### Objectif de livraisons directes agriculteurs

Sont concernés, les produits phytosanitaires pour Syntéane dans un premier temps. Pour CAC, s'y ajoutent les semences hybrides - maïs et tournesol.

#### Livraison directe chez l'agriculteur

Pour la prochaine campagne, Syntéane et CAC livreront, sur rendez-vous, directement chez leurs adhérents plus de 2.000 commandes, et ce, dès novembre 2007, soit un objectif de 2.500 tonnes d'agrofournitures. Pour Jean-François Grange, Directeur de la CAC qui pratique la livraison directe agriculteurs depuis trois ans, le challenge vis-à-vis des adhérents a déjà été relevé : « Sous le poids de nouvelles réglementations, nous redoutons de devoir imposer de nouvelles mesures contraignantes et mal acceptées. Dans les faits, et à la lumière de notre expérience, la livraison directe en exploitation est, avant tout, un gage de commodité et

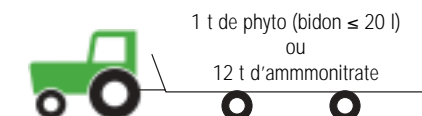
de confort de travail : chacun dispose des produits nécessaires au moment de traiter les cultures. Cela implique bien sûr pour l'adhérent d'être équipé d'un local de stockage des phytos aux normes. »

Ainsi la combinaison des livraisons directes et des magasins de proximité permettra de mieux répondre aux attentes des adhérents.

### ADR : la réglementation transports

Le transport des matières dangereuses est régi par un accord européen dénommé ADR révisable tous les deux ans. Pour le distributeur, équipements spécifiques des véhicules, formation des chauffeurs et documents administratifs sont imposés. **Pour l'agriculteur, les règles suivantes s'appliquent :**

#### VEHICULE AGRICOLE



#### VEHICULE EXPLOITATION



moins de 50 kg de phyto pas d'équipement spécifique

de 333 kg à 1 000 kg<sup>(1)</sup>  
1 extincteur 2 kg poudre + documents de transport

Plus de 333 kg à 1 000 kg<sup>(1)</sup>  
équipement complet ADR  
Formation du conducteur (transport matières dangereuses)

En cas d'incident, les responsabilités du distributeur et de l'agriculteur sont engagées. Pour votre propre sécurité, votre coopérative se doit d'être vigilante au respect de cette réglementation.

<sup>(1)</sup> Selon coefficient de danger du produit